

Une information, 2 points de vue

Réforme des retraites : quels avantages pour les femmes

L'étude d'impact du projet de loi dévoilée ce vendredi par le gouvernement liste les conséquences de la retraite universelle pour les femmes. Il met en avant les avantages, notamment, pour les temps partiels et les carrières hachées, ainsi que la refonte des droits familiaux.

Le système universel instaurera en effet une pension minimum pour les actifs ayant une carrière complète ou quasi complète à 1.000 euros en 2022, puis à 85 % du SMIC à partir de 2025.

L'effet des interruptions de carrière, qui touchent davantage les femmes, doit aussi être adouci. Le nouveau système doit en effet indexer la valeur des points sur l'évolution des salaires, et non plus sur l'inflation. Cela permettra aux salariés de mieux faire valoir leurs débuts de carrière, un avantage pour les femmes dont les carrières sont souvent moins ascendantes et plus heurtées.

Les plus petites périodes d'activité pourront, de plus, être valorisées : alors que le système actuel exige de cotiser par trimestres, le système universel prévoit que le moindre euro de salaire soit cotisé.

La réforme des retraites modifie les bonus attribués aux parents d'enfants nés à partir de 2025. Est désormais prévue une majoration de la pension de 5 % pour chaque naissance ou adoption dès le premier enfant, par défaut attribué à la mère mais partageable entre les parents, et un supplément de 1 % pour chaque parent au troisième enfant. Le système actuel prévoyait, lui, une majoration de 10 % à partir du troisième enfant pour les deux parents.

Ce changement favorise les familles peu nombreuses, et notamment les familles monoparentales, dont le parent est le plus souvent une femme - d'après l'Insee, seules 16 % des familles monoparentales comptent au moins 3 enfants, contre une moyenne de 21 % pour toutes les familles.

Article des **Echos** 26 janvier 2020 <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/reforme-des-retraites-quels-avantages-pour-les-femmes-1166108>

Les femmes seront encore les grandes perdantes de la réforme des retraites

Le 27 novembre, Édouard Philippe [...] défend que son système serait bénéfique pour les femmes « *dont les pensions sont aujourd'hui en moyenne inférieures de 40 % à celles des hommes* ». Sur ce point le Premier ministre a raison : les femmes sortent aujourd'hui de leur vie active avec des pensions retraites bien plus basses que celles des hommes. Problème : le projet de réforme ne devrait pas changer grand chose à ces inégalités.

Une retraite calculée sur toute la carrière désavantage encore plus les femmes

[...] Aujourd'hui, ce sont les 25 meilleures années – les années avec les meilleurs salaires – qui comptent dans le privé, et les six derniers mois pour la fonction publique où les salaires sont souvent plus bas et progressent faiblement. « *Chaque période non travaillée, à temps partiel, en congé parental, au chômage, ou mal rémunérée, fournit peu ou pas de points : autant de manque à gagner pour la pension* », soulignent-elles [un groupe de femmes issues de syndicats et d'associations dans une tribune publiée dans *Le Monde*]. Rappelons-le : les temps partiels sont occupés aux trois-quarts par des femmes. Le projet [...] prévoit de mettre en place une majoration de la pension de 5 % par enfant, dès le premier enfant. [...] Mais selon la réforme, les parents pourront choisir de majorer la pension de l'un ou l'autre des parents. Comme les hommes ont des retraites en moyenne supérieures, il sera évidemment tentant pour les finances des ménages hétérosexuels de choisir de majorer les retraites des pères. [...] « *Que se passera-t-il pour les femmes en cas de séparation du couple ?* », se demandent les autrices de la tribune ? La nouvelle règle des 5 % équivaldrait même à « *une baisse de retraite programmée pour de nombreuses femmes* », conclut une étude de l'Institut de la protection sociale [...]

Article de **Bastamag** du 5 décembre 2019 <https://www.bastamag.net/greve-5-decembre-retraites-femmes-reforme-inegalites-intox-gouvernement>

Dis moi pour qui tu votes, je te dirai quel JT tu regardes, quelle radio tu écoutes et quels journaux tu lis.

Radios, seules RMC (49 % d'auditeurs de droite, 9 % du centre et 42 % de gauche), qui attire les auditeurs populaires, et à un degré moindre France Bleu (50 % d'auditeurs de droite, 9 % du centre et 41 % de gauche) et Europe 1 (49 %, 11 % et 38 %) attirent un public plus équilibré.

Côté télévision, TF1 rassemble 67 % de téléspectateurs de droite dans l'échantillon et le JT de M6, 49 %. NRJ se détache tout particulièrement parmi les électeurs de Marine Le Pen (33 % d'auditeurs), ce qui n'a bien sûr rien à voir avec l'orientation politique de cette station, qui tient à rester le plus neutre possible. NRJ est écoutée notamment par des personnes reléguées dans des zones périurbaines, qui étaient jeunes dans les années 80 et qui ont aujourd'hui 45-55 ans. Un profil sociologique très proche des nouveaux électeurs lepénistes.

3) Les médias qui attirent des électeurs de gauche

Côté télévisions, le JT de *France 2* capte 51 % d'électeurs de gauche, tout comme le « 19-20 » de *France 3* (51 %, mais ce ne sont pas les mêmes) et le « Grand journal » de *Canal +* (59 %). Mais il ne s'agit pas des mêmes publics : *France 2*, tout comme *Canal +*, est regardée par un auditoire plutôt urbain, tandis que *France 3* polarise la France périurbaine.

France Inter (72 %) et, dans une moindre mesure, *France Info* (49 %) séduisent les auditeurs de gauche, notamment la génération des soixante-huitards. A noter que *Libération*, très polarisé à gauche, possède un lectorat bien plus aisé que celui du *Monde* et du *Figaro*.

<https://www.marianne.net/politique/la-couleur-politique-des-medias>

Publié le 27/04/2012 à 12:00

Presse plutôt à gauche

Le Monde : centre gauche

Libération : gauche

L'Humanité : gauche communiste

Le Nouvel Observateur : gauche

Marianne : gauche

Courrier international : gauche

Le Canard enchaîné : gauche, contestataire

Charlie Hebdo : gauche

Alternatives économiques : gauche

Presse plutôt à droite

Le Figaro : droite

Les Echos : libéral

L'Express : droite

Le Point : droite

Journal du dimanche : droite

Valeurs actuelles : extrême droite

Minute : extrême droite

L'indépendance du métier de journaliste ?

<https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-le-metier-de-journaliste>

<http://www.lumni.fr/video/les-journalistes-et-leurs-patrons>

Le fonctionnement des sondages

<https://dai.ly/x5j4zdk>

Médias français, qui possède quoi

<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA>

Chiffres clés du CSA en 2017

À l'issue de quelque **472 groupes de travail** et au cours des **67 réunions de son collège plénier**, le Conseil a examiné plus de **900 dossiers** et a procédé à plus de **20 auditions**.



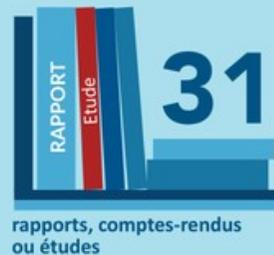
Il a rendu **17 avis** au Gouvernement.

Il a adressé aux éditeurs **6 recommandations**. Il a également adopté **3 délibérations**, la première relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision, la deuxième relative aux conditions de contribution des services de télévision diffusant des programmes sportifs à la lutte contre le dopage et à la protection des personnes pratiquant des activités physiques et sportives et la troisième sur la numérotation des chaînes dans les offres des distributeurs.

Il a nommé **1 présidente**, **1 nouvel administrateur** pour les sociétés de l'audiovisuel public et en a renouvelé **1 autre**.

Le Conseil a rendu **1 352 décisions**. Il a prononcé **37 mises en demeure** soulignant des manquements à la loi du 30 septembre 1986, ainsi que **7 sanctions**.

Par ailleurs, il a reçu **33 délégations étrangères** et effectué **24 missions à l'étranger**.



TÉLÉVISION



En métropole, le Conseil a lancé **6 appels à candidatures** pour des chaînes locales diffusées en haute définition. Outre-mer, il a délivré **16 autorisations** pour des chaînes locales.

Il a signé **9 nouvelles conventions** et reçu **12 déclarations** pour des services diffusés ou distribués sur des réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par le Conseil.

Il a recensé **269 services de médias audiovisuels** à la demande (télévision de rattrapage et service de vidéo à la demande).

RADIO



Le Conseil a lancé **2 appels à candidatures en FM**, dont **1 outre-mer** ; il a reconduit ou s'est prononcé en faveur de la reconduction hors appel à candidatures d'environ **3 229 autorisations de fréquences**.



Le Conseil a publié **48 communiqués de presse** et **31 rapports, comptes rendus ou études**.

Son site internet a reçu **821 565 visiteurs uniques** (-35 % par rapport à 2016) ce différentiel est lié au passage à la HD. Le nombre de pages vues en 2017 s'élève à **4 285 721 millions**, soit près de 11 742 pages vues par jour en moyenne.

Les téléspectateurs et les auditeurs lui ont adressé **80 106 lettres, courriels ou appels téléphoniques** (plus de 100 % d'augmentation par rapport à 2016, augmentation due principalement à une séquence TPMP diffusée en mai).

Son **compte Twitter** est suivi par plus de **25 000 personnes**, sa page Facebook totalise **4 539 abonnés** (près de 29 % de plus qu'en 2016).

Environ **6 000 articles de presse**, tous médias confondus, ont cité le CSA au cours de l'année 2017.



